



Arrêté portant nomination

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D'OPALE LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
Vu la convention de partenariat dans le cadre des actions du site A2U au titre de la co-accréditation des écoles doctorales ;
Vu l'avis de la commission de la recherche de l'université de Picardie Jules Verne du 5 mars 2026
Vu l'avis de la commission de la recherche de l'université du Littoral Côte d'Opale du 5 mars 2026
Vu l'avis de la commission de la recherche de l'université d'Artois du 6 mars 2026

ARRETE

Article 1 : Madame Sophie CHANGEUR est désignée directrice de l'école doctorale n°586 Sciences Humaines et Sociales.

Article 2 : Le mandat de la directrice prend fin à l'issue de la période de co-accréditation. Elle exerce ses fonctions jusqu'à la désignation de son successeur


le 13/03/2026

Le Président de l'Université
De Picardie Jules Verne



Denis Postel

Le Président de l'Université
Du Littoral Côte d'Opale



Edmond ABI-AAD

La Présidente de l'Université
D'Artois



Anne DAGUET-GAGEY

Destinataire : Mme Sophie CHANGEUR – Copie : Rectorat de la Région Académique
Publication : recueil des actes administratifs des Universités.